

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 102/2022

A l'Entreprise Fabrication Métallique et Construction « FMC »

Après avoir reçu le contrat du marché n° AOR 003/TX/MIN.PROV.ED.RS.J.S.NC/CGPMP3/FABRICATION METALLIQUE ET CONSTRUCTION SARL/H-KAT/2021, conclu avec le Ministère Provincial de l'Education, Recherche Scientifique, Jeunesse, Nouvelle Citoyenneté, Sports, Loisirs, Cultures et Arts, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent quarante millions sept cent deux mille neuf cent un, septante-quatre centimes (CDF 240 702 901,74) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général